

Précisions Règlementaires Inter Clubs été 24 et 25 juillet 2010 Surgères

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Passé les dates limites d'engagement via Extranat du

- Mardi 20 juillet 23h59 pour la poule B
- Mercredi 21 juillet 23h59 pour la poule A

Le nombre d'équipe engagé par club sera définitif.

La composition des équipes ne pourra plus être modifiée sauf conditions exceptionnelles.

L'attribution des épreuves à chaque nageur des équipes pourra être modifié jusqu'à 8h30 les matins de la compétition dernier délais.

Conditions exceptionnelles :

- En cas de blessures ou maladies, sur présentation d'un certificat médical uniquement, tous les nageurs « malades » pourront être remplacés par un ou plusieurs nageurs du même club engagés préalablement dans une équipe inférieure de la même poule.
- Nul n'étant à l'abri de la défaillance d'un nageur au dernier moment, le comité régional autorise le remplacement d'un unique nageur, par un autre. Ce nageur ne devra être engagé ni en Poule B, ni en Poule A. Cette condition est valable une seule fois par club, par sexe et ne concerne que la Poule A.